



New Brunswick Public Service Pension Plan
Régime de retraite dans les services publics du Nouveau-Brunswick

Bienvenue à la 2^{ème}
Assemblée générale annuelle

Pour sélectionner la langue de votre choix, cliquez sur le bouton indiqué ci-dessous :

The screenshot shows a web browser window with the URL <https://webcasts.w2ts.com/ags2016/4210>. The page title is "New Brunswick Public Service Pension Plan" and "Régime de retraite dans les services publics du Nouveau-Brunswick". The main content area features a video player with a message: "Sorry, the live stream is offline now" and a "Refresh" button. Below the player, the text "New Brunswick Public Service Pension Plan" and "Régime de retraite dans les services publics du Nouveau-Brunswick" is visible. In the bottom right corner of the player area, there is a link for "Version française" which is highlighted by a green arrow. The browser's address bar and menu bar are also visible.



The screenshot shows a web browser window with the URL http://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/ressources_humaines/pensions_avantages_socia. The page is titled "Régime de retraite dans les services publics du Nouveau-Brunswick (RRSPNB)". The navigation menu includes "Accueil GNB", "Contacts", "English", "Ministères", "Services", and "Recherche". The main content area features a breadcrumb trail: "Ressources humaines" > "Pensions et avantages sociaux". The main heading is "Régime de retraite dans les services publics du Nouveau-Brunswick (RRSPNB)". Below it, there is a section for "Assemblée générale annuelle du RRSP 2016" with links for "Cliquez ici pour vous inscrire", "Ordre du jour", and "Rapport annuel". There is also a "Récents renseignements" section with links to a press release, a bulletin, a video, and a leaflet. The "Employé(e)s actifs" section includes links for "Information générale", "Formulaires", "Documents consultatifs", and "Bulletins du RRSP". On the right side, there are sections for "Création de la Société Vestcor", "Votre conseil des fiduciaires" (with a link to "Biographies des membres du conseil"), and "Calculateurs de pension" (with an image of a calculator).

www.gnb.ca/rrspnb



RAPPORT ANNUEL 2015

RÉGIME À RISQUES PARTAGÉS DANS
LES SERVICES PUBLICS

RRPSP - Fait

RAPPORT DE L'É
POLITIQUE DE F

100

COEFFICIENT DE
CAPITALISATION DU
GROUPE AVEC ENTR
SUR 15 ANS (page 15)

125,4

ACTIFS vs. PA
Au 31 déc

A

6,93 milliards
de dollars

RRPSP | RAPPORT ANNU

Analyse

L'objectif du RRPSP

Chaque année
cabinet d'actu
évaluation du
actuarielle o
financement)
d'argent dar
régime) à u
prestations r
retraités (le
temps.

Une estima
l'actuaire à
économiqu
d'hypothè
de vie).

Le rappo
1^{er} janvie
de pensi
distincts

Il est in
dépassé
supplér
future.

RRPSP

du RRPSP

Odette Robichaud
Observatrice

Leigh Sprague
Observateur

gouvernance



Comité de
vérification



es

Vérificateur
en 2015

KPMG



7

provincial des
ation courante
cotisations des
participants à
ons, dresse les
s au moyen de
sions.

res pour :
termes de
e à niveau
pants et à

ésentée au
régimes de
de 2016.

nnaire des
table d'une
placement

actif et du
retraite et
atégies de
nt sur une

ss investit
moncé des
hancer les

consultez

9



NBPSPP · RRSPNB



New Brunswick Public Service Pension Plan
Régime de retraite dans les services publics du Nouveau-Brunswick

Conseil des fiduciaires du RRSPNB

- Marilyn Quinn
- Leonard Lee-White
- Ernest MacKinnon
- Susie Proulx-Daigle
- Mark Gaudet
- Ross Galbraith
- Leigh Sprague
- Odette Robichaud





New Brunswick Public Service Pension Plan
Régime de retraite dans les services publics du Nouveau-Brunswick

Ross Galbraith (Board of Trustees/conseil des fiduciaires)

He is the Business Manager of Local 37 of the International Brotherhood of Electrical Workers (IBEW) and also represents Canada on the IBEW International Executive Council. In that capacity, he is a trustee of the IBEW Pension Benefit Fund, and a member of the board of directors of the National Electrical Benefit Fund and the National Electrical Annuity Plan. He is a commissioner on the Board of Saint John Energy and Chair of the IBEW Atlantic Utility Council. Galbraith is a graduate of the Chemical Technology Program of the New Brunswick Community College.

Administrateur de la section locale 37 de la Fraternité internationale des ouvriers en électricité et il représente le Canada au conseil exécutif international de la fraternité. À ce titre, il est fiduciaire de la caisse de retraite de la fraternité et membre du conseil d'administration du National Electrical Benefit Fund et du National Electrical Annuity Plan. Il siège à titre de commissaire au conseil d'administration de la Saint John Energy et de président de l'Atlantic Utility Council de la fraternité. M. Galbraith est diplômé du programme de technologie chimique du New Brunswick Community College.

Susie Proulx-Daigle (Board of Trustees/conseil des fiduciaires)

She is the President of the New Brunswick Union. She is also a trustee for the Certain Bargaining Employees of the New Brunswick Hospitals Shared Risk Pension Plan, the Part-Time and Seasonal Pension Plan and a member of the Standing Committee on Insured Benefits. In addition, she is the National Vice-President for the National Union of Public and General Employees.

Présidente du Syndicat du Nouveau-Brunswick, elle est aussi administratrice du Régime de retraite de certains employés syndiqués des hôpitaux du Nouveau-Brunswick et du Régime de pension des employés à temps partiel et saisonniers du gouvernement, et elle siège au Comité permanent des régimes d'assurance. De plus, Mme Proulx-Daigle est vice-présidente nationale du Syndicat national des employés et employés généraux du secteur public.

09/2016

09/2016

veau-Brunswick

ciaires)

droit de l'Université du
 ombre du Barreau du
 Association du Barreau du
 ation canadienne des
 syndical. M. Sprague
 iveau-Brunswick et lui
 est également impliqué
 oncerne la planification
 appements politiques,
 entaire qui pourraient
 titre de négociateur en
 es plus importantes
 ce une supervision sur
 lation du Syndicat. En
 cat auprès de divers
 externes.

iaires)

éside actuellement la
 licat canadien de la
 ésidente régionale du
 ck. Elle est membre
 r l'équité salariale du
 ésidente responsable
 au SCPF-Nouveau-
 ation du travail du
 milieu de vie, elle a
 upement à titre de
 atif du district de



Aussi disponible en ligne
www.gnb.ca/rrspnb



Présentateurs

- Yves Plourde, Associé - *Morneau Shepell*
- John Sinclair, Président et Chef de la direction - *Société de gestion des placements NB*
- Troy Mann, Sous-ministre adjoint – *Divisions des pensions et avantages sociaux des employés*





MISE À JOUR SUR LE RRPSP



DANS CE NUMÉRO

- 1 De l'ancien et du nouveau
- 1 Membres du conseil des fiduciaires
- 1 Assemblée générale annuelle
- 2 Nouvelle vidéo sur le régime à risques partagés
- 2 Foire aux questions
- 2 Désignation d'un bénéficiaire
- 3 Modification du texte du régime
- 4 Rapport des placements

Printemps 2016

Régime à risques partagés dans les services publics

Numéro 4

ISBN: 978-1-4605-1301-9

RAPPORT ANNUEL 2015

RÉGIME À RISQUES PARTAGÉS DANS LES SERVICES PUBLICS





New Brunswick Public Service Pension Plan
Régime de retraite dans les services publics du Nouveau-Brunswick

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
Le 29 septembre 2016

COMMENTAIRES

1. Avez-vous aimé le format de l'AGA cette année? Oui Non

2. Les présentations suivantes étaient-elles instructives?
 - Rôle du conseil des fiduciaires Oui Non
 - Résultats actuariels de 2015 Oui Non
 - Rendement des placements de 2015 Oui Non
 - Administration du régime Oui Non

3. Avez-vous lu le *Rapport annuel 2015*? Oui Non

4. Si vous avez lu le *Rapport annuel*, avez-vous reçu les renseignements dont vous aviez besoin pour mieux comprendre l'administration et la gestion de votre régime?
 Oui Non



Agenda

- **Mot de bienvenue et présentation** – *Marilyn Quinn, Présidente, Conseil des fiduciaires du RRPSP et Présidente du Syndicat des infirmières et des infirmiers du N.-B.*
- **Rôle du conseil des fiduciaires** – *Leonard Lee-White, Vice-président, Conseil des fiduciaires du RRPSP*
- **Résultats actuariels de 2015** – *Yves Plourde, Associé, Morneau Shepell*
- **Rendement des placements de 2015** – *John Sinclair, Président et Chef de la direction, Société de gestion des placements NB*
- **Administration du régime** – *Troy Mann, Sous-ministre adjoint, Pensions et avantages sociaux*
- **Période de questions et réponses** – *animé par Susie Proulx-Daigle, Fiduciaire, Conseil des fiduciaires du RRPSP et Présidente du Syndicat du N.-B.*
- **Mot de la fin**



Présentation par Leonard Lee-White



Le rôle du Conseil

Leonard Lee-White

Vice-président du Conseil



Gouvernance du Conseil

Conseil des fiduciaires

- Voir à la gouvernance et à l'administration globales du RRPSP conformément à la *Loi sur les prestations de pension* et aux documents constitutifs.
- Responsabilités :
 - Établir les niveaux de cotisation et des prestations conformément à la Politique de financement.
 - Octroyer une indexation des prestations (ajustement au coût de la vie).
 - Surveiller l'administration des prestations de retraite et la gestion des placements
- Les membres du Conseil sont indépendants des parties qui les ont nommés et ne peuvent être destitués par ces parties.



Gouvernance du Conseil

Conseil des fiduciaires initial

- Membres nommés pour un mandat initial de trois ans.
- Composé d'un nombre égal de représentants des employés et des employeurs:
 - 3 fiduciaires nommés par le secrétaire du Conseil du Trésor (dont un doit être un retraité);
 - 3 fiduciaires nommés par les syndicats qui ont signé le protocole d'entente (PE);
 - 2 observateurs également nommés :
 - 1 par les sections locales du SCFP qui ont signé le PE;
 - 1 par le Syndicat du Nouveau-Brunswick.
- Le Conseil initial est toujours en place.



Gouvernance du Conseil

Conseil des fiduciaires futur

- Il continuera de se conformer à un cadre axé sur les compétences.
- Le gouvernement provincial a affiché des annonces sur le site Web du GNB à l'automne 2015.
http://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/corporate/abc/perspectives_actuelles.html
- Le processus de nomination et de renouvellement du mandat de 5 membres (dont au moins un retraité) au Conseil sera achevé d'ici le 1^{er} janvier 2017.
- Les syndicats disposent de leur propre processus interne pour les nominations et la reconduction des mandats.
- Si les parties ne réussissent pas à pourvoir les postes, le surintendant des pensions peut nommer des membres pour assurer la conformité aux documents constitutifs du Régime et à la Loi sur les prestations de pension.



Membres du Conseil

Fiduciaires

- **Marilyn Quinn**, présidente – présidente, Syndicat des infirmières et infirmiers du N.B.
- **Leonard Lee-White**, vice-président– sous-ministre adjoint, ministère des Finances
- **Ross Galbraith** – gérant d'affaires, de la section locale 37 de la Fraternité internationale des ouvriers en électricité
- **Mark Gaudet** – sous-ministre adjoint, ministère des Transports et de l'Infrastructure
- **Ernest MacKinnon** – président-directeur général de la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick à la retraite et ancien sous-ministre provincial
- **Susie Proulx-Daigle** – présidente du Syndicat du Nouveau-Brunswick

Observers

- **Odette Robichaud** – présidente de la section locale 1840 du Syndicat canadien de la fonction publique
- **Leigh Sprague** – conseiller juridique du Syndicat du Nouveau-Brunswick



Board Committees

Marilyn Quinn
Présidente
Comité de vérification

Leonard Lee-White
Vice-président
Président du comité de
vérification

Ross Galbraith
Fiduciaire
Comité de gouvernance

Mark Gaudet
Fiduciaire
Comité de vérification

Ernest MacKinnon
Fiduciaire
Président du comité de
gouvernance

Susie Proulx-Daigle
Fiduciaire
Comité de gouvernance

Odette Robichaud
Observatrice

Leigh Sprague
Observateur



Comité de
gouvernance



Comité de
vérification

Obligation fiduciaire

- Les fiduciaires nommés au Conseil ont une obligation fiduciaire à l'égard du Régime.
- Ils ne représentent pas la partie qui les a nommés.
- Ils doivent plutôt agir dans l'intérêt véritable du Régime et de ses participants en tout temps lorsqu'ils administrent les affaires du Régime.
- Les fiduciaires se font confier les biens d'une autre personne.



Obligation fiduciaire

- La *Loi sur les prestations de pension* exige que les fiduciaires :
 - fassent passer les intérêts du Régime et de ses participants avant les leurs;
 - se comportent en fonction des normes les plus élevées d'intégrité, d'honnêteté, d'indépendance, d'équité, d'ouverture et de compétence.
- Le défaut par un fiduciaire de ne pas exercer son obligation fiduciaire de façon appropriée peut entraîner des mesures disciplinaires ou la révocation de sa nomination.



Questions juridiques

- Le Conseil est nommé comme défendeur dans une action visant à obtenir, entre autres, des dommages-intérêts à partir du fonds de pension en raison d'allégations d'abus de confiance et de rupture de contrat et le remboursement des frais juridiques du plaignant, à partir du fonds de pension. L'audience aura lieu en novembre 2016 afin d'examiner certaines questions préliminaires.
- Le seul objectif du fonds de pension est d'accorder des pensions et de couvrir les coûts qui y sont associés. Le Conseil a retenu les services d'un conseiller juridique afin de se défendre et de défendre le fonds du paiement de dommages-intérêts ainsi que des frais juridiques du plaignant.
- Dans une action en justice distincte contre le gouvernement provincial, les plaignants ont indiqué que, si le gouvernement ne payait pas leurs frais juridiques, ils demanderont d'être remboursés à partir du fonds de pension. Le Conseil participe à cette action afin de défendre du paiement des frais juridiques des plaignants et de questions connexes.



Formation des membres du Conseil

- Les membres du Conseil sont tenus de participer régulièrement aux programmes de formation continue afin d'assumer leurs fonctions de fiduciaire avec efficacité et de prendre les meilleures décisions pour le Régime et ses participants.
- La formation continue vise à améliorer leurs connaissances et leur compréhension de la gouvernance, de l'administration et des placements dans le domaine des pensions.
- Les membres du Conseil reçoivent une formation continue au moyen du recueil régulier de nouvelles et d'articles d'intérêt, de présentations structurées à leurs réunions, ainsi que par la participation aux conférences et colloques appropriés.



Formation des membres du Conseil

- En 2015, les membres du Conseil ont reçu des présentations sur :
 - les systèmes de technologie d'information et les contrôles utilisés par la Division des pensions et avantages sociaux des employés et la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick;
 - la stratégie de placement dans l'immobilier et les infrastructures;
 - l'analyse des tests de tension pour les scénarios de gestion des risques.
- Ils ont aussi participé à une journée de formation animée par un spécialiste de la gouvernance des pensions sur l'efficacité des fiduciaires et du conseil, ainsi que sur l'obligation fiduciaire.



En bref

- Le Régime est administré conjointement par des membres nommés grâce au processus de sélection fondé sur les compétences.
- Il s'agit d'un conseil dont les membres sont nommés, et non d'un conseil formé de représentants, lequel fonctionne de façon indépendante des parties qui ont nommé les membres.
- Les membres ont l'obligation fiduciaire d'agir dans l'intérêt véritable du Régime et de ses participants.
- Les membres du Conseil doivent suivre une formation continue sur les tendances et questions nouvelles.

Merci



Réalisations en 2015

- Le travail accompli en 2015 par le Conseil pour arriver à la création de la Société Vestcor.
- Fournis la pleine indexation pour une quatrième année consécutive.
- Le Conseil a examiné et approuvé des modifications aux politiques et aux pratiques dans le cadre de l'examen annuel de son cadre de gouvernance.
- De plus, le rapport annuel 2015 fut préparé plus tôt cette année afin de vous permettre de l'examiner avant l'assemblée de ce soir.



Présentation par Yves Plourde



Régime de retraite dans les services publics du N.-B.

Assemblée générale annuelle

Sommaire des résultats de l'évaluation actuarielle au 1^{er} janvier 2016

Le 29 septembre 2016

Yves Plourde, FSA, FICA



Santé • Assurance collective • Aide aux employés • Retraite

Le cœur de votre organisation.

Ordre du jour

- Faits saillants de l'évaluation de la politique de financement
 - Résumé de la participation
 - Actifs au régime
 - Principales hypothèses économique et démographique
 - Niveau de provisionnement
 - Coût normal et cotisations excédentaires
 - Coefficient de capitalisation du groupe avec entrants sur 15 ans
- Résultats de la gestion des risques
- Ajustement au coût de la vie

Évaluation de la politique de financement – Résumé de la participation

| | 1 ^{er} janvier 2016 |
|--|------------------------------|
| Participants actifs | |
| • Nombre | 17 484 |
| • Salaire moyen | 66 324 \$ |
| • Âge moyen | 46,9 ans |
| • Service reconnu moyen | 13,1 ans |
| Participants avec pension acquise différée | |
| • Nombre | 3 444 |
| • Âge moyen | 47,8 ans |
| Retraités et survivants | |
| • Nombre | 15 229 |
| • Âge moyen | 70,9 ans |
| • Pension annuelle moyenne | 22 811 \$ |

Évaluation de la politique de financement – Rapprochement des éléments de l'actif

| (en M \$) | 1 ^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 |
|--|---|
| Valeur marchande au 1 ^{er} janvier 2015 | 6 567,3 \$ |
| Plus: | |
| • Cotisations des participants | 96,8 \$ |
| • Cotisations des employeurs | 141,0 \$ |
| • Revenu de placement (incluant gains/pertes nettes en capital) | 481,2 \$ |
| Moins: | |
| • Prestations et remboursements | (346,0 \$) |
| • Dépenses | (13,6 \$) |
| Valeur marchande au 31 décembre 2015 | 6 926,7 \$ |
| Rendement des placements (avant dépenses) | 7,37% |

Évaluation de la politique de financement

– Hypothèses économiques principales

| Item | 1 ^{er} janvier 2016 |
|--------------------------------------|--|
| Taux d'actualisation | 4,75% par année |
| Inflation | 2,25% par année |
| Ajustements au coût de la vie futurs | Non inclus dans la provision actuarielle avant d'avoir été accordé par les fiduciaires |

- Bien que nous utilisions un taux de 4,75% par année pour actualiser les flux monétaires futurs, nous estimons que la caisse du régime va gagner en moyenne 5,9% par année sur les 20 prochaines années
 - Le taux d'actualisation est très conservateur
 - Le rendement des placements en excédent de 4,75% par année sera utilisé pour sécuriser davantage les prestations de pension et donner des ajustements au coût de la vie

Évaluation de la politique de financement – Hypothèses démographiques principales

| Item | 1 ^{er} janvier 2016 |
|-----------------|---|
| Mortalité | Table de mortalité du Secteur Public 2014 telle que publiée par l'Institut canadien des actuaires avec projection d'amélioration selon l'échelle CPM-B avec des facteurs d'ajustement de 105% pour les hommes et 110% pour les femmes |
| Âge de retraite | Table de taux qui change selon l'âge à la conversion Un individu plus âgé à la conversion sera assumé à la retraite plus tôt qu'un individu moins âgé à la conversion |

Évaluation de la politique de financement – Niveau de provisionnement

1^{er} janvier 2016

| | En M \$ |
|--|------------|
| A. Valeur marchande de l'actif | 6 926,7 \$ |
| B. Provision actuarielle de la politique de financement | 6 477,1 \$ |
| • Participants actifs | 2 287,3 \$ |
| • Retraités et survivants | 3 962,4 \$ |
| • Participants avec pension acquise différée | 227,4 \$ |
| C. Excédent (Déficit actuariel) [A. – B.] | 449,6 \$ |
| D. Coefficient de capitalisation de la valeur de terminaison [A. / B.] | 106,9% |

Évaluation de la politique de financement – Coût normal et cotisations excédentaires

| Item | Année suivant le 1 ^{er} janvier 2016 | |
|--|--|--------------|
| | En M \$ | % du salaire |
| A. Coût normal total | 138,9 \$ | 12,19% |
| B. Cotisations des participants | 94,0 \$ | 8,25% |
| C. Cotisations des employeurs | 142,4 \$ | 12,50% |
| D. Cotisations totales en excédent du coût normal [B. + C. – A.] | 97,5 \$ | 8,56% |
| Valeur actualisée des cotisations excédentaires sur les 15 prochaines années | 1 197,6 M\$ | |

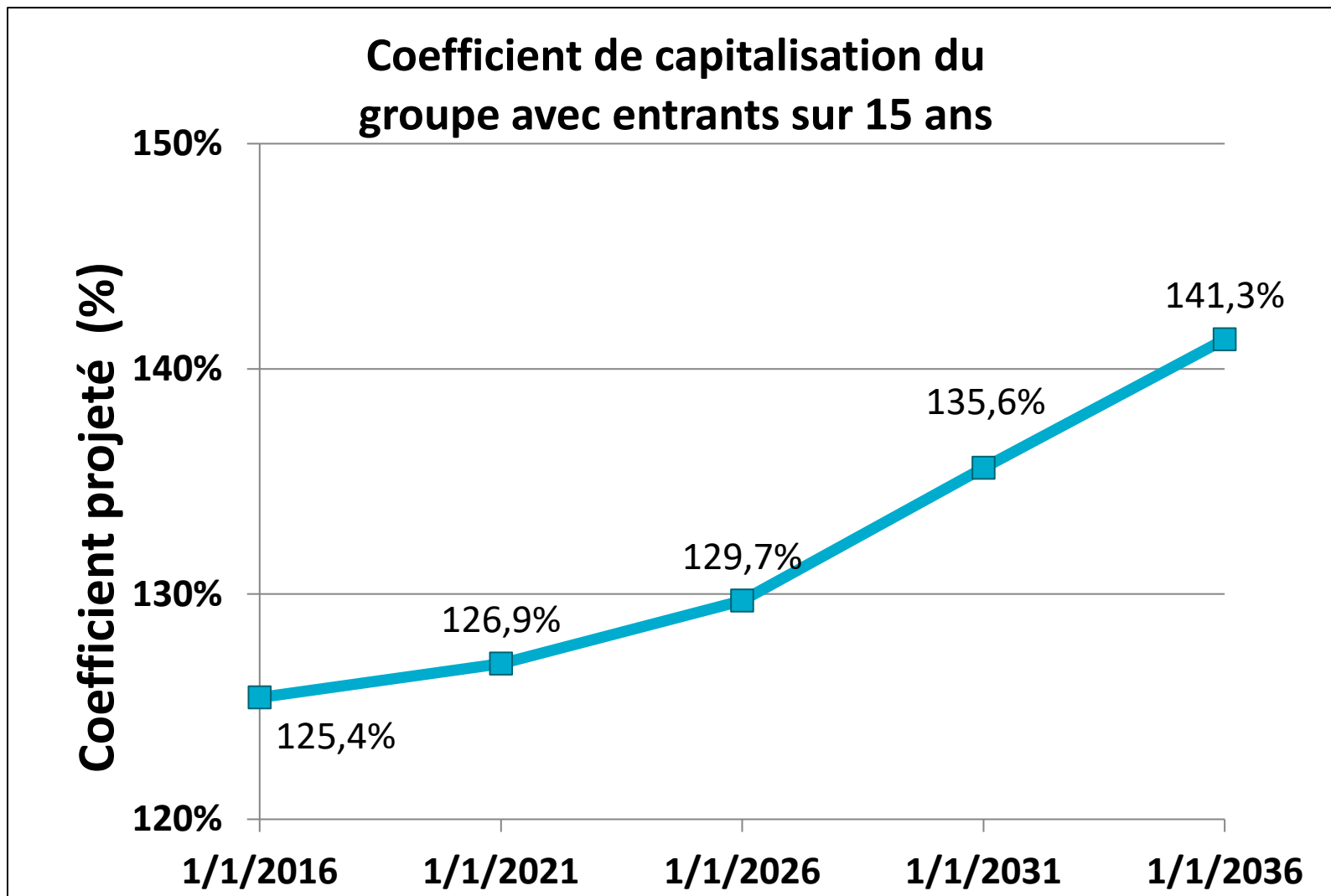
Évaluation de la politique de financement – Coefficient de capitalisation du groupe avec entrants sur 15 ans

| Item | 1 ^{er} janvier 2016 |
|--|------------------------------|
| A. Valeur marchande de l'actif | 6 926,7 M\$ |
| B. Valeur actualisée des cotisations excédentaires sur les 15 prochaines années | 1 197,6 M\$ |
| C. Total de l'actif et de la valeur actualisée des cotisations excédentaires [A. + B.] | 8 124,3 M\$ |
| D. Provision actuarielle de la politique de financement | 6 477,1 M\$ |
| E. Coefficient de capitalisation du groupe avec entrants sur 15 ans [C. / D.] | 125,4% |

Résultats de la gestion des risques

| Objectifs principaux de gestion des risques | 1 ^{er} janvier 2016 |
|--|------------------------------|
| Objectif principal de gestion des risques Probabilité que les prestations de base ne seront pas réduites sur les 20 prochaines années (Doit être à un niveau d'au moins 97,5% afin de pouvoir accorder des ajustements au coût de la vie) | 98,55% |
| Objectif secondaire de gestion des risques Ajustements au coût de la vie moyens au cours des 20 prochaines années | 83,2% de l'IPC |

Projection du coefficient de capitalisation du groupe avec entrants sur 15 ans



Ajustement au coût de la vie au 1^{er} janvier 2017

- Montant disponible pour accorder un ajustement au coût de la vie au 1^{er} janvier 2017

| Item | |
|--|-------------|
| A. Provision actuarielle de la politique de financement | 6 477,1 M\$ |
| B. Coefficient de capitalisation du groupe avec entrants sur 15 ans | 125,4% |
| C. Excédent disponible pour accorder un ajustement au coût de la vie [1/6 ^{ième} de l'excédent de 105% => (125,4% - 105%) / 6] | 3,40% |
| D. Excédent disponible pour accorder un ajustement au coût de la vie [A. x C.] | 220,2 M\$ |

Ajustement au coût de la vie au 1^{er} janvier 2017

- Ajustement au coût de la vie accordé au 1^{er} janvier 2017

| | |
|--|-----------|
| A. Hausse de l'indice des prix à la consommation (inflation) pour l'ajustement au 1 ^{er} janvier 2017 | 1,40% |
| B. Excédent disponible pour accorder un ajustement au coût de la vie | 220,2 M\$ |
| C. Coût de l'ajustement au coût de la vie de 1,40%: | 85,9 M\$ |
| • Participants actifs | 32,0 M\$ |
| • Retraités et survivants | 50,7 M\$ |
| • Participants avec pension acquise différée | 3,2 M\$ |

- **Le conseil des fiduciaires a accordé un ajustement au coût de la vie de 1,40% appliqué au 1^{er} janvier 2017**

Impact de l'ajustement au coût de la vie au 1^{er} janvier 2017 pour un nouveau retraité

- Exemple d'impact pour un nouveau retraité:

| | |
|---|------------------------|
| A. Pension annuelle assumée d'un nouveau retraité Salaire assumé à la retraite d'environ 66 000 \$, 30 années de service et une retraite à l'âge de 60 ans au 1 ^{er} janvier 2016 | 37 000 \$ par année |
| B. Impact de l'ajustement au coût de la vie de 1,40% [0,014 x A.] | 518 \$ |
| C. Pension annuelle à partir du 1 ^{er} janvier 2017 [A. + B.] | 37 518 \$ par année |

Note: Les montants de pension indiqués comprennent la pension viagère ainsi que la prestation de rattachement payable jusqu'à 65 ans

Impact de l'ajustement au coût de la vie au 1er janvier 2017 pour un participant actif

- Exemple d'impact sur un participant actif typique:

| | |
|---|--------------------------------|
| <p>A. Pension accumulée d'un participant actif typique au 1^{er} janvier 2016</p> <p>Salaire courant d'environ 66 000 \$, 13 années de service au 1^{er} janvier 2016</p> | <p>17 000 \$ par année</p> |
| <p>B. Impact de l'ajustement au coût de la vie accordé au 1^{er} janvier 2017 de 1,40% [0,014 x A.]</p> | <p>238 \$</p> |
| <p>C. Accumulation de la pension pour l'année 2016 [0,02 x 66 000 \$] Salaire assumé en 2016 de 66 000 \$</p> | <p>1 320 \$</p> |
| <p>D. Pension accumulée au 1^{er} janvier 2017 [A. + B. + C.]</p> | <p>18 558 \$ par année</p> |

Note: Les montants de pension indiqués comprennent la pension viagère ainsi que la prestation de rattachement payable jusqu'à 65 ans



Le cœur de votre organisation.

Merci!

Yves Plourde, FSA, FICA

yplourde@morneaushepell.com

Visitez notre site : morneaushepell.com

Suivez-nous : [@Morneau_Shepell](https://twitter.com/Morneau_Shepell)

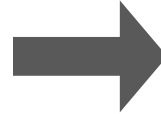
VESTCOR





Pensions and
Employee Benefits

Pensions et avantages
sociaux des employés



SOCIÉTÉ DES SERVICES DE RETRAITE
VESTCOR
PENSION SERVICES CORPORATION



SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS
VESTCOR
INVESTMENT MANAGEMENT CORPORATION



SOCIÉTÉ DES SERVICES DE RETRAITE
VESTCOR
PENSION SERVICES CORPORATION

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS
VESTCOR
INVESTMENT MANAGEMENT CORPORATION



Présentation par John Sinclair





Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick

L'AGA du Régime de retraite dans les services publics

Survol du programme d'investissement 2015

Le 29 septembre 2016

Plan de la présentation

- Survol de la SGPNB
 - Gouvernance indépendante
 - Services offerts
- Survol du portefeuille du RRSPNB
- Survol du rendement des placements du RRSPNB
 - Résultats à long terme
 - Répartition pour l'exercice 2015
- Résumé



Survol de la SGPNB

- Gestionnaire de placements à long terme pour trois caisses de retraite héritées :
 - Conclu des ententes de gestion des placements à long terme avec les régimes de retraite à prestation cible à administration fiduciaire conjointe du RRSPNB et du RPENB.
 - Gestionnaire et fiduciaire du Régime de retraite des juges de la PNB.
- Législation permet la gestion d'autres fonds de capitaux.
 - L'ajout de quatre nouveaux clients externes depuis 2014.
 - En août 2016, signé un nouveau mandat pour un régime de retraite à prestation cible (environ 2 milliards).



Survol de la SGPNB

- Environ 15 milliards d'actifs totaux gérés.
- Plus de 89 % des actifs sont entièrement gérés à l'interne par l'équipe de la SGPNB.
- Gestion de la SGPNB est entièrement enlignée avec le rendement des placements à long terme des clients.



Survol de la gouvernance de la SGPNB

- Trois comités du conseil :
 - Gouvernance
 - Vérification
 - Ressources humaines et rémunération
- Lignes directrices sur la gouvernance (www.nbimc.com)
 - *Loi sur la société de gestion des placements du N.-B.*
 - Mandats du conseil et des comités
 - Code de déontologie et de conduite des affaires
- Relations de surveillance :
 - Vérificateur interne – Deloitte
 - Vérificateur externe – KPMG
 - Vérificateur général de la PNB
 - Autre

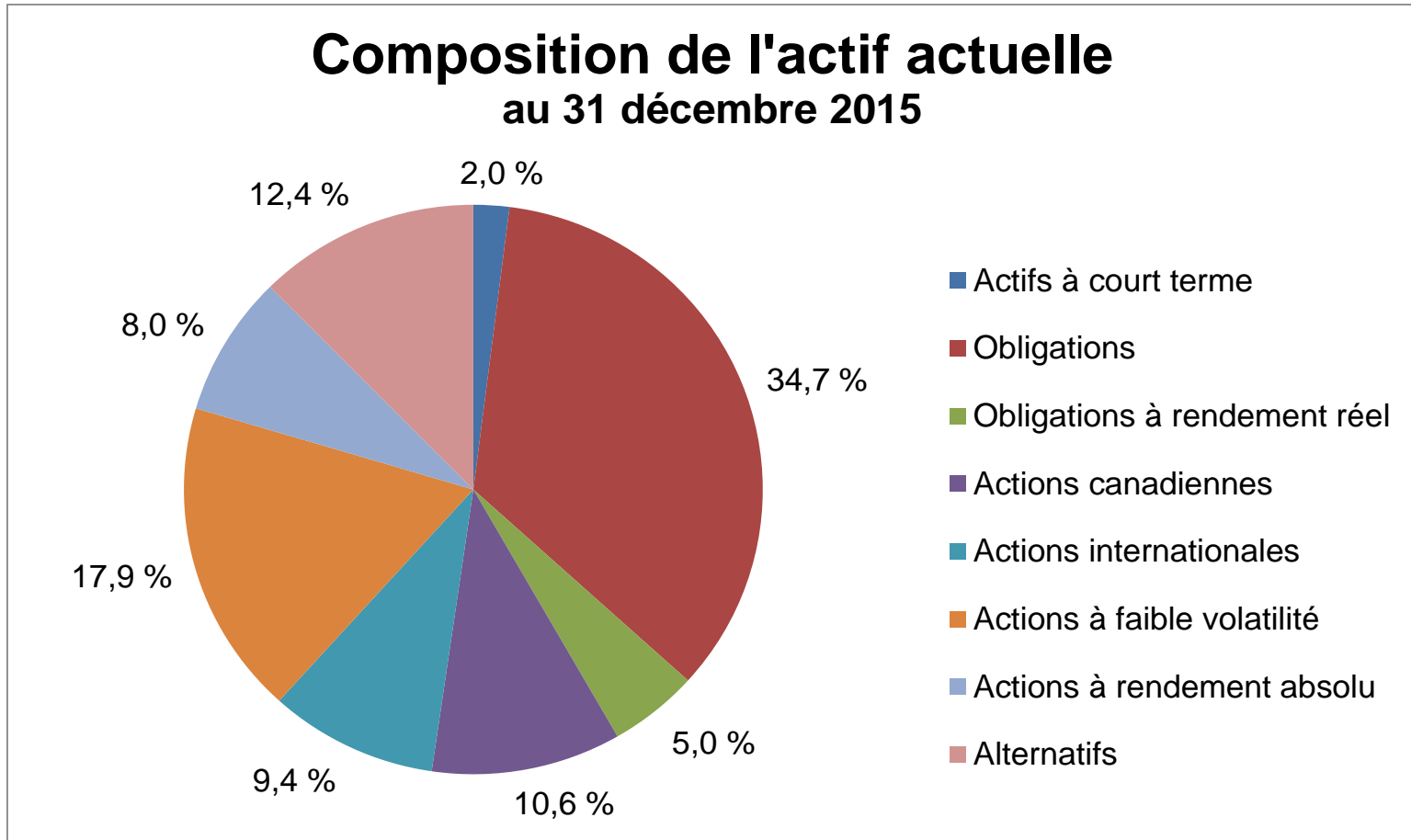


Services de la SGPNB

- Services de gestion de placements
- Conseils de stratégies d'investissement
- Services de conformité et de mesure du rendement
- Rapports financiers
- Gestion de risques
- Services d'investissement responsable



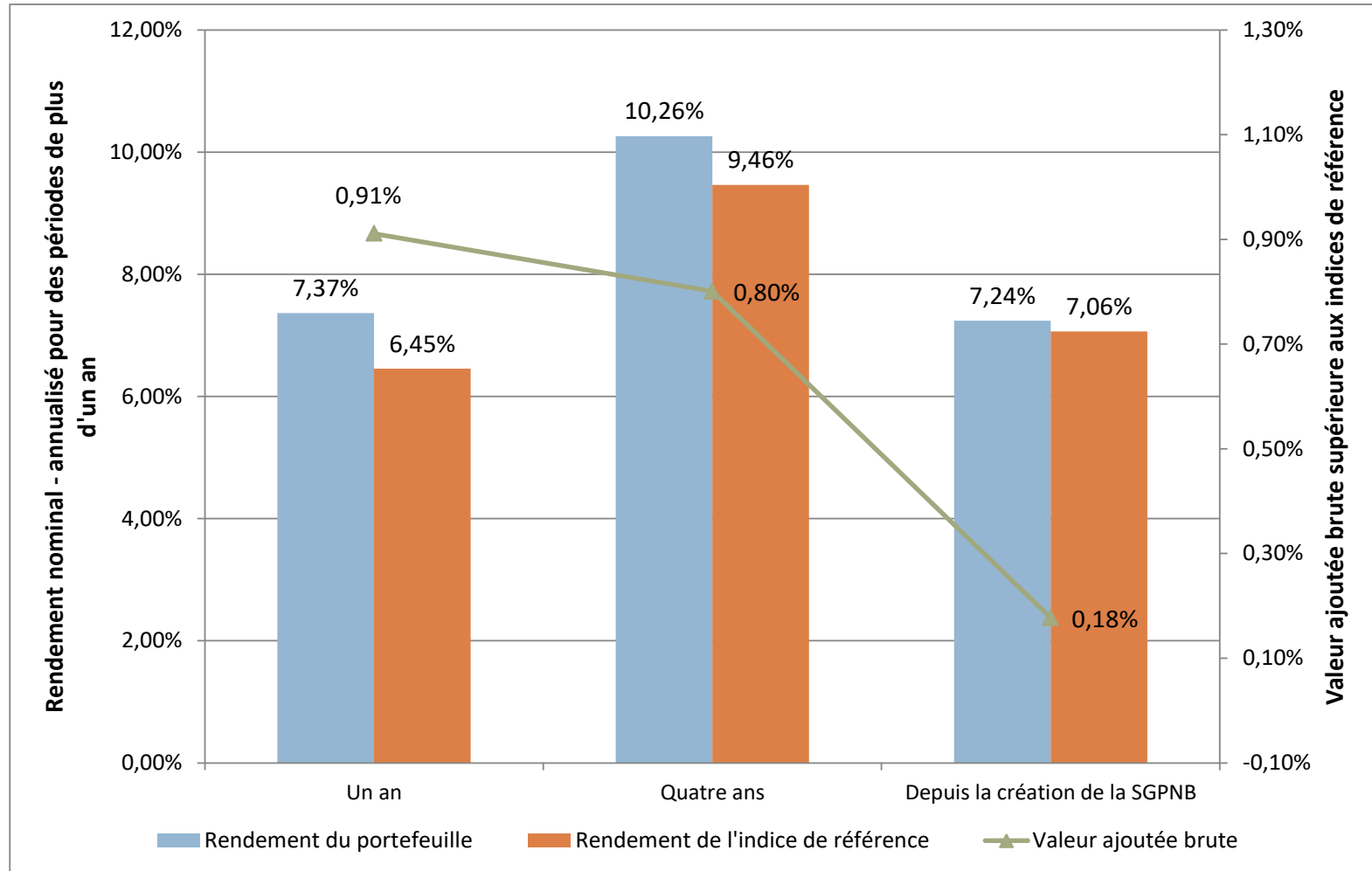
Survol du portefeuille d'investissement du RRSPNB



- La composition de l'actif pour l'investissement stratégique demeure bien diversifiée et largement moins risquée que celles des régimes à prestation déterminée.
- La composition actuelle des placements ont été près des cibles stratégiques de la politique de placement à la fin de l'année.



Rendement des placements du RRSPNB à long terme



- Les rendements à long terme nominal et relatif ont continué de surpasser les objectifs de placement du RRSPNB.
- Les dépenses de placements de la SGPNB demeurent à un niveau très bas, soit à 0,16 %.

Rendement des placements du RRSPNB – répartition

| Catégorie d'actifs | Rendement du portefeuille | Rendement de référence |
|---|---------------------------|------------------------|
| Revenu fixe | | |
| Actifs à court terme | 0,97 % | 0,64 % |
| Obligations gouvernementales | 3,72 | 3,84 |
| Obligations de sociétés | 2,82 | 2,71 |
| Obligations à rendement réel | 3,05 | 2,79 |
| Action publique | | |
| Indices standards : | | |
| Canadiens | (7,63) | (8,32) |
| Américains | 21,07 | 20,95 |
| Internationaux | 20,24 | 18,95 |
| Volatilité faible : | | |
| Canadienne | (3,87) | (3,57) |
| Américaine | 26,53 | 25,17 |
| Internationale | 27,92 | 29,46 |
| Marchés émergents | (4,55) | (4,09) |
| Actions de sociétés fermées | 29,63 | 16,78 |
| Stratégie du rendement absolu | 3,30 | 0,64 |
| Immobilier et infrastructure | 8,46 | 7,96 |
| Rendement total des placements de la Fiducie du RRSPNB | 7,37 % | 6,45 % |

- La plupart des catégories d'actif a connu des rendements positifs en 2015.
 - Un faible marché des produits de base ont eu un effet négatif sur les rendements des actions canadiennes et des marchés émergents.
 - Les rendements du revenu fixe étaient positifs car les taux d'intérêt ont continué à baisser.
- Après déduction faite des dépenses de gestion des placements, les activités de gestion actives de la SGPNB ont hautement surpassé les cibles de références de la politique de placements.



Résumé

- La SGPNB continue de fournir un processus de gouvernance fiduciaire bien structuré et indépendant.
- Le rendement des placements à long terme continue à surpasser les rendements nominaux et cibles exigés.
- LA SGPNB continue à surveiller un climat d'investissement difficile et aide ses clients avec des politiques et des stratégies de placement.
- Plus de renseignements sur la SGPNB disponible sur notre site web au www.nbimc.com.



Présentation par Troy Mann



Mise à jour de la Division des pensions et avantages sociaux des employés

Le 29 septembre 2016

Notre **vision** et nos **valeurs**

Notre vision

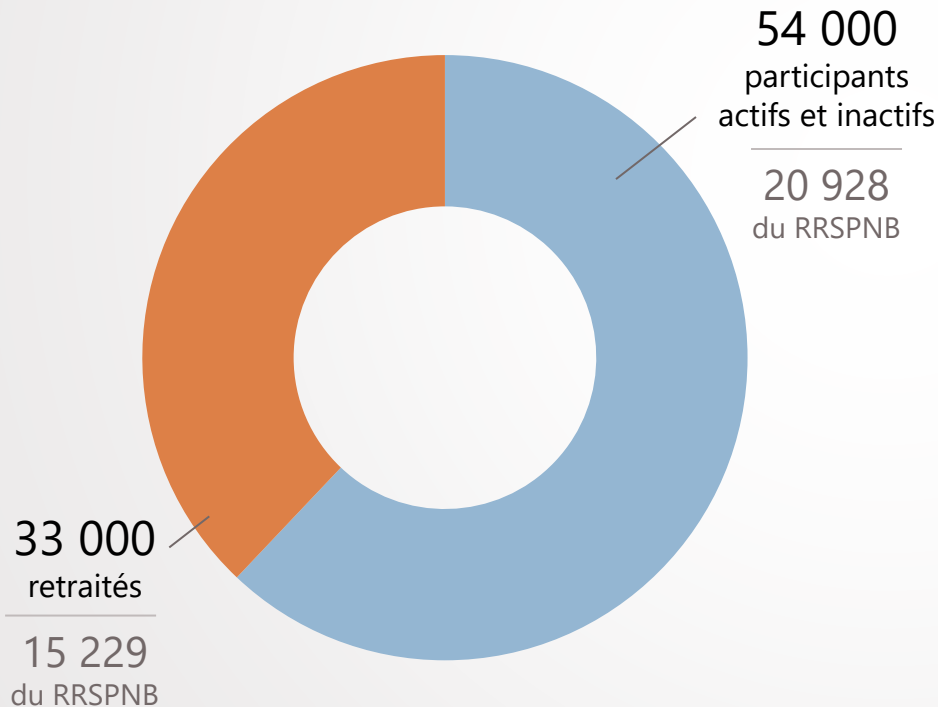
Être l'**administrateur de choix** des régimes de retraite et d'avantages sociaux des employés en offrant à nos **clients** des **services de pointe** grâce à des **équipes compétentes et engagées**, à des **partenariats renforcés** ainsi qu'à la **technologie** et **aux processus optimisés**.

Nos valeurs



À propos de la Division des pensions et avantages sociaux des employés

Elle fournit des services courants liés aux pensions et aux avantages sociaux des employés à :



Fiche de paie annuelle des pensions de

750 M\$

346 M\$ aux participants du RRSPNB

Prélever et effectuer le rapprochement des cotisations des employés et des employeurs de près de

600 M\$

237,8 M\$ du RRSPNB

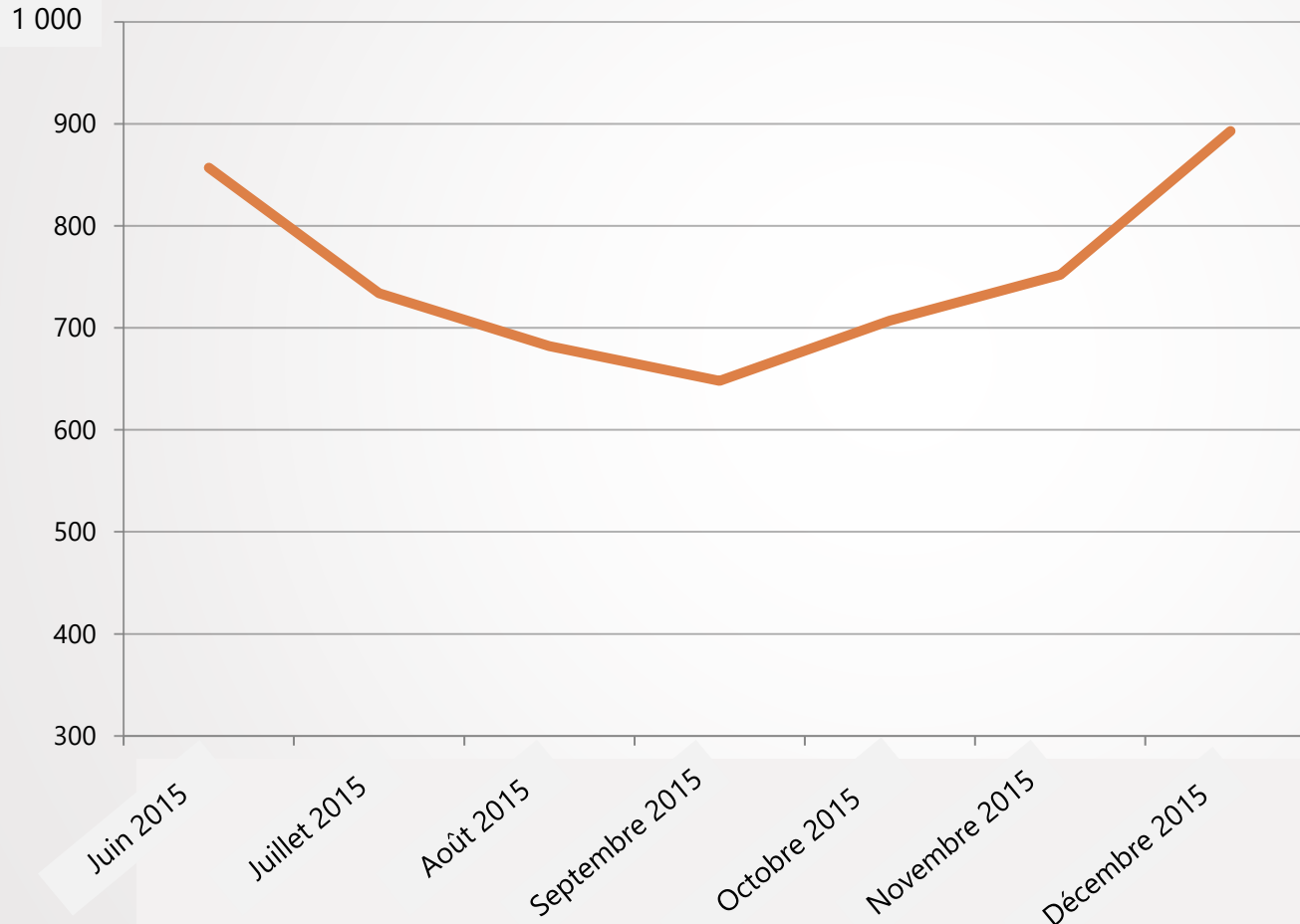
Services offerts aux participants des régimes

- Maintenir les comptes des participants jusqu'à ce que le dernier paiement soit versé.
- Répondre aux questions par téléphone, en personne ou par courriel.
- Organiser des séances d'information à l'intention des employés.
- Transmettre les états annuels des participants actifs.
- Faire tous les calculs se rattachant notamment aux estimations de pensions, au rachat de service, aux cessations d'emploi et aux ruptures de mariage.
- Rédiger divers communiqués, bulletins, avis, etc.



Profil des participants au RRSPNB

Points de communication (de juin à décembre 2015)

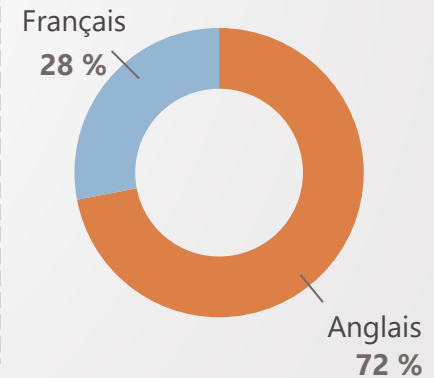


Au cours de ces 7 mois en 2015,

5 608

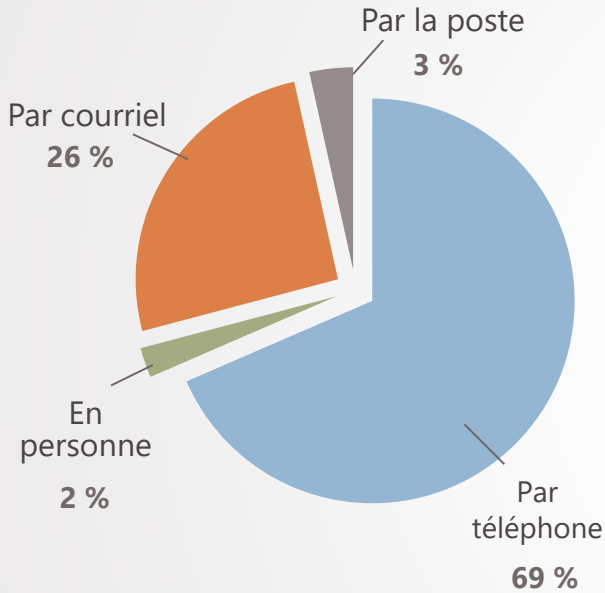
participants au RRSPNB ont communiqué avec notre bureau

Langue de communication

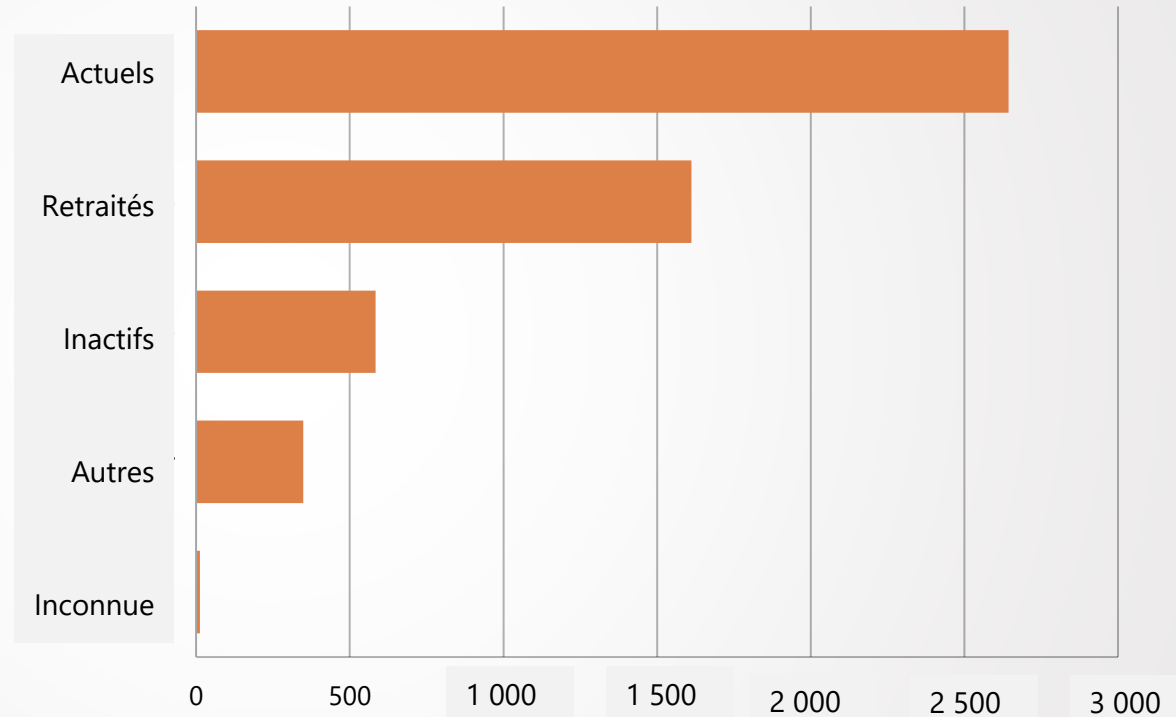


Profil des participants au RRSPNB

Type de communication



Situation des participants

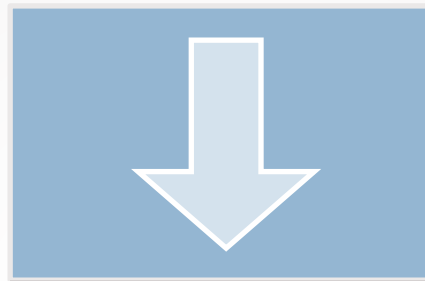


L'employeur a effectué **9,2 %** des communications

Réalisations en 2015



Vidéo sur le régime à risques partagés



Élimination de l'arriéré de calculs



Rapport annuel et assemblée générale annuelle de 2015



Fournisseur ayant les deuxièmes coûts les plus faibles

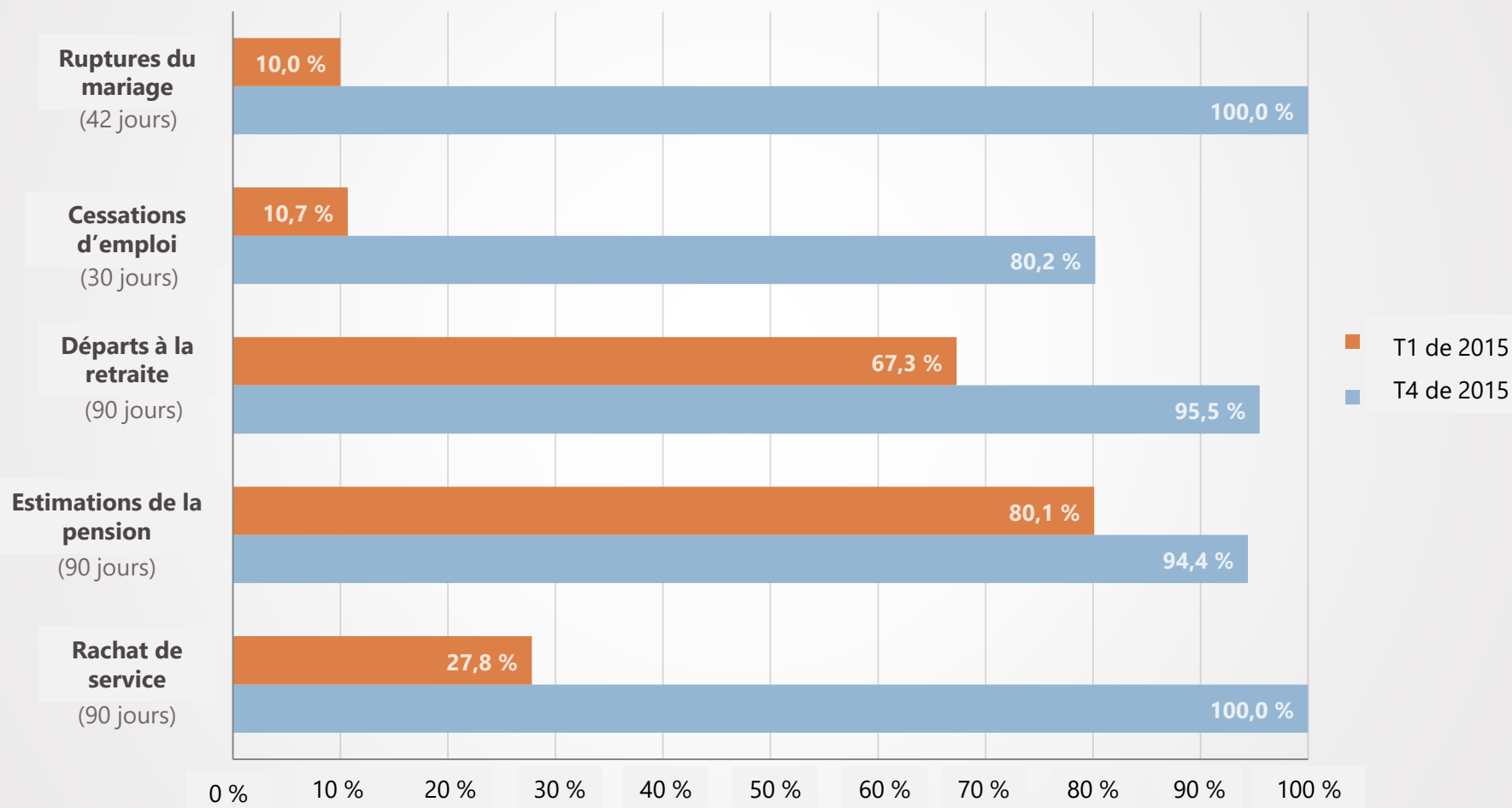


Amélioration du bulletin semestriel

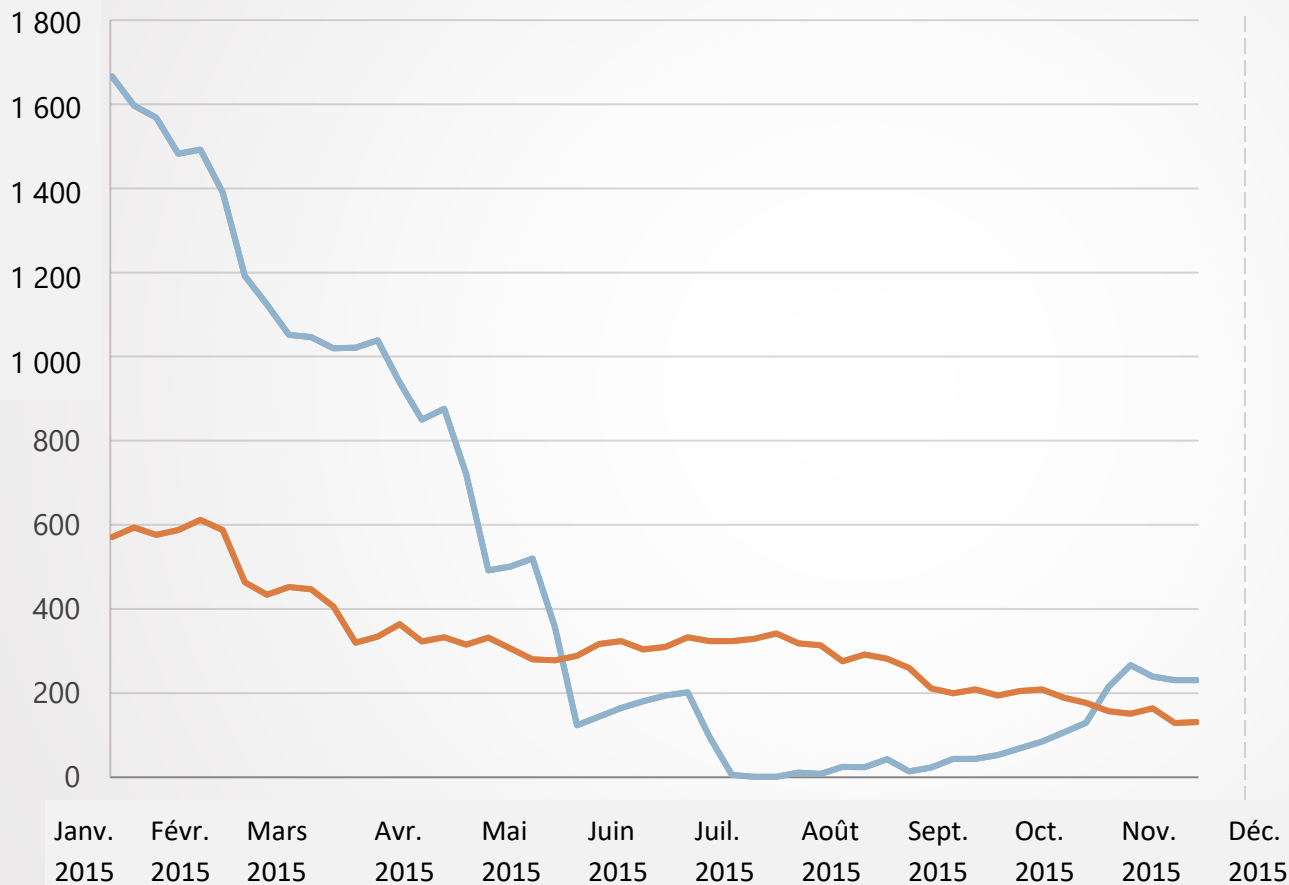


Amélioration marquée de nos indicateurs de rendement clés

Indicateurs de rendement clés de 2015



Élimination de l'arriéré



Demands de rachat de service en attente

↓ **86 %**

Demands de pension en attente

↓ **77 %**

Priorités stratégiques de 2016

Trois principaux secteurs stratégiques prioritaires



Priorités stratégiques de 2016

Certaines de nos priorités



Comprendre les besoins de nos clients et connaître leur satisfaction à l'égard de nos services au moyen de sondages.



Améliorer les délais de traitement concernant la prestation des services.



Mieux renseigner les clients et les employeurs.



Améliorer les communications avec les clients.

Questions et réponses



Questions sur le RRSPNB?



1 (800) 561-4012 ou
(506) 453-2296 (Fredericton)



Société des services de retraite Vestcor
PO Box 6000
Fredericton, NB E3B 5H1



pension@gnb.ca



www.gnb.ca/rrspnb
www.vestcor.org/rrspnb



Merci!

Thank you!



New Brunswick Public Service Pension Plan
Régime de retraite dans les services publics du Nouveau-Brunswick